

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

René MAHEU

Le vingtième anniversaire de l'Unesco

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1966, tome 64, p. 232-235

© Abbaye de Saint-Maurice 2013



Photo UNESCO / Von Werthern

La Maison de l'UNESCO à Paris

L'Unesco utilise l'éducation, la science et la culture
pour établir au plus profond de la conscience des hommes
les dispositions de justice et de tolérance
qui décident de la liberté ou de la servitude,
de la vie ou de la mort.

Le vingtième anniversaire de l'UNESCO

L'Unesco — dont nous célébrons le vingtième anniversaire — doit son existence à la conviction qu'il ne suffit pas de sauvegarder la paix par des voies politiques, mais qu'il faut aussi la construire comme une réalité vivante dans l'esprit des hommes. Elle procède d'un grand dessein : la conversion progressive des mentalités dans le sens de la compréhension internationale et du respect des droits de l'homme, par une coopération agissante dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture.

Vingt ans, c'est beaucoup à l'échelle d'une vie humaine ; c'est peu pour une tâche comme celle qui incombe à l'Organisation. Mais si les buts de l'Unesco, tels que les définit son Acte constitutif, demeurent inchangés, son champ d'action n'a cessé de s'étendre. Le nombre de ses Etats membres est passé d'une trentaine lors de la première session de la Conférence générale, en 1946, à 120 en 1966. Longtemps de caractère exclusivement intellectuel, la coopération technique dont elle est l'instrument se montre maintenant intellectuelle et opérationnelle à la fois.

Cela ne veut certes pas dire que l'Unesco ait en quoi que ce soit relâché ses efforts pour stimuler et organiser à travers le monde, dans le cadre des différentes disciplines, le rassemblement et l'analyse des connaissances, la confrontation des expériences et des idées, la recherche en commun des interprétations explicatives. Une œuvre comme **l'Histoire du développement scientifique et culturel de l'humanité**, les travaux de la Commission océanographique intergouvernementale, la Décennie hydrologique internationale, le programme pour l'utilisation des satellites de télécommunication à des fins éducatives et culturelles, le projet de rationalisation de la documentation scientifique et technique constituent autant d'illustrations de cette œuvre de stimulation intellectuelle, qui se situe au principe même du devenir de l'humanité. Et l'Organisation s'honore d'aider de son mieux, dans

la mesure de ses possibilités, les artisans innombrables — savants, artistes et penseurs — de ce grand devenir.

Mais, avec l'entrée de nombreux Etats nouveaux qui venaient d'acquérir leur indépendance, ont coïncidé, à partir de 1960, dans le programme et l'appareil de l'Unesco des modifications profondes que ses fondateurs n'avaient nullement envisagées. L'action dite opérationnelle de l'Organisation, qui se traduit par une intervention directe à la demande de tels ou tels Etats membres, avec l'envoi d'experts en mission — aujourd'hui nettement plus nombreux que les fonctionnaires au Siège — avec l'attribution de bourses d'études et la fourniture d'un matériel d'équipement, a pris en effet une expansion telle qu'elle absorbe maintenant environ les deux tiers des ressources dont dispose l'Unesco.

Cette action concrète en faveur du développement ne cesse de se concentrer, toujours davantage, sur des secteurs clefs où la stimulation et l'assistance peuvent, avec un minimum de moyens, obtenir un maximum de résultats. Tels sont, pour ne donner que quelques exemples, la planification de l'éducation et l'organisation de la science, la formation des cadres — notamment enseignants, savants, technologues et techniciens — et l'expérimentation de nouvelles méthodes et techniques de l'enseignement et de l'information. Durant ces dernières années, sur le seul continent africain, une vingtaine d'écoles normales supérieures ont été créées avec le concours de l'Unesco, et on lui doit, dans les différentes régions du monde, la mise en œuvre de projets pour l'établissement de 55 instituts d'enseignement technique — post-secondaires ou supérieurs. A ce genre d'opérations appartient aussi le programme expérimental mondial d'alphabétisation, qui se traduit d'ores et déjà par l'exécution de cinq projets pilotes nationaux.

Aussi importante soit-elle, cette action technique ne saurait faire oublier que l'essentiel de la mission de l'Organisation se situe sur le plan moral. L'éducation, la science et la culture sont les grandes disciplines formatrices et inspiratrices de l'esprit, et l'Unesco a pour raison d'être de les utiliser, je dis bien de les utiliser, pour établir au plus profond de la conscience des individus et des peuples les dispositions de justice et de tolérance qui, en dernière analyse, décident de la liberté ou de la servitude, de la vie ou de la mort.

Cela requiert-il la conduite d'activités spéciales ? Oui, en un certain sens, comme le montrent les efforts déployés pour favoriser

les échanges culturels, l'action menée en faveur de la compréhension internationale et des droits de l'homme, la lutte contre la discrimination raciale, l'adoption de conventions et de recommandations internationales.

Mais ce qu'il faut bien comprendre c'est que, pour l'Unesco, l'action technique et l'action éthique s'interpénètrent indissolublement. Plus que par son utilité intrinsèque, la coopération intellectuelle se justifie par la prise de conscience qu'elle favorise de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. Parallèlement, plus encore que la lutte contre la misère, c'est la lutte contre l'injustice qui est la vraie raison de l'aide opérationnelle au développement.

L'Organisation n'existe que par cette interpénétration : tout autant qu'une institution organisatrice au service des Etats, elle est un style de pensée qui se propose et un appel qui s'adresse à la conscience de chaque homme.

René MAHEU
Directeur général de l'Unesco

(Informations Unesco)